



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, 12 décembre 2018

Le projet CDG Express vise à améliorer les accès à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, aujourd'hui saturés

Le projet CDG Express répond au constat de saturation des voies d'accès routières et ferroviaires de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. En effet, la liaison CDG Express permettra aux passagers de l'aéroport, d'ici fin 2023, de disposer d'une desserte aéroportuaire comparable aux meilleurs standards européens et internationaux.

Avec la construction de la ligne 17, le projet CDG Express s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration des accès à l'aéroport pour les 20 000 passagers et 90 000 salariés qui s'y rendent quotidiennement, pour privilégier la desserte ferroviaire sur la desserte routière. **Pour respecter les engagements pris dans le cadre de la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2024, les travaux doivent commencer dès 2019, après l'obtention de l'autorisation environnementale unique.**

Le projet CDG express conforte la robustesse du rer B.

Dès la relance du projet CDG Express en 2012, les porteurs du projet ont souhaité renforcer la robustesse du RER B, conscients que ces deux modes de transport sont solidaires.

Depuis 2014, sous l'égide du coordonnateur interministériel, SNCF Réseau et le Groupe ADP ont réalisé toutes les études demandées pour répondre aux préoccupations d'Ile-de-France Mobilités. Les études réalisées, notamment par SNCF Réseau, ont démontré que le projet CDG Express n'impactait pas la capacité de transport du RER B ou les modalités d'exploitation du RER E même en cas de situation perturbée. La mise en place du CDG Express devrait aussi permettre de réduire de plusieurs centaines par an les incidents d'exploitation liés à des bagages abandonnés.

Ces études soulignent également que le projet CDG Express participera au désengorgement du RER B, en lui permettant de retrouver son rôle de transport du quotidien.

Afin de renforcer cet objectif, **le Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations ont décidé d'inclure dans le projet CDG express 177 millions d'euros d'investissements sur la durée du projet pour la robustesse opérationnelle de la ligne du RER B.** Les investissements à réaliser ont été déterminés avec Ile-de-France Mobilités, la RATP et Transilien. Ils comprennent des voies de retournement à la Plaine-Stade de France, à Aulnay-sous-Bois et au Bourget pour améliorer la gestion des situations perturbées.

Les modalités de réalisation du projet CDG Express seront adaptées afin de les concilier avec la réalisation indispensable des travaux de modernisation de l'axe ferroviaire Nord tout en préservant les déplacements des usagers.

Les modalités de réalisation du projet CDG Express sont définies en concertation avec Ile-de-France Mobilités, Transilien et la RATP pour éviter les travaux en journée ou en semaine.

Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact des travaux nécessaires au projet tant pour les riverains que pour les usagers des transports collectifs. En particulier, compte tenu de l'ampleur et de la densité des travaux sur l'axe ferroviaire Paris Nord (travaux de modernisation des voies existantes, travaux liés à CDG Express notamment), une démarche de coordination des grands chantiers a été mise en place sous l'égide du Préfet de région Ile-de-France afin de concilier leur bonne conduite avec les besoins de déplacements des usagers.

Par ailleurs, pendant la durée des travaux, une démarche de concertation est prévue afin d'associer pleinement les territoires traversés, informer avec précision le public quant aux modalités des travaux durant les phases de chantier et assurer une information continue des habitants jusqu'à la mise en service de la ligne. Des outils d'échanges seront accessibles à tous : site internet dédié, mail afin d'échanger avec le GI CDG Express, points de rencontre, visites du chantier, lettre d'information.

Ce projet aura également un impact positif en termes de retombées économiques et sociales en Ile-de-France, avec la création de 2 400 emplois directs en phase de construction et 300 en phase d'exploitation.

Enfin, ce projet ne bénéficiera d'aucune subvention publique.

« Le projet CDG Express est un impératif pour assurer l'avenir de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle, au service de l'attractivité et de la compétitivité de Paris et de la région Ile-de-France. Sa construction permet de respecter l'engagement pris dans le cadre de la candidature aux jeux olympiques de 2024, et de renforcer la robustesse du RERB. » indique **Augustin de Romanet, Président-directeur général du Groupe ADP.**

Contact Presse : Lola Bourget, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable relations investisseurs +33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2017, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2017, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 3 617 millions d'euros et le résultat net à 571 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.
www.groupeadp.fr